



Le 23 novembre 2007

Compte-rendu de décisions du COMITÉ DIRECTEUR des 17 et 18 novembre 2007

Le Comité Directeur a eu lieu à Strasbourg.

ORDRE DU JOUR

Accueil par Jean-Lucien Netzer, Président de la Ligue d'Alsace.

En souvenir de Jean-Christophe Basaille et Bernard Papet.

Nomination de Serge Desmoulières au siège vacant du Comité Directeur.

Approbation du Procès Verbal du Comité Directeur de juin 2007.

DÉCISION

Le PV du Comité Directeur de juin 2007 est approuvé.

1 QUESTIONS SPORTIVES

- 1.1 Point sur l'actualité sportive (rapp. L. Verat, J. Lopez)
- 1.2 Bilan d'Aix-les-Bains (rapp. J.C. Moingt)
- 1.3 Championnats de France Jeunes 2008-2010 et scolaires 2008-2009 (rapp. J.C. Moingt)

DÉCISIONS

- Les Championnats de France Jeunes 2009 auront lieu à Aix-les-Bains.
- Les Championnats de France Jeunes 2010 auront lieu à Troyes.
- Les Championnats de France de Scolaires 2009 auront lieu à Cannes (nota : organisateur 2008 en cours de désignation).

- 1.4 Organisation des compétitions fédérales, saison en cours et les suivantes (rapp. J.C Moingt, L. Verat)

DÉCISION

- Le Championnat de France 2008 aura lieu à Pau, du 11 au 23 août.

- 1.5 Top 16, réflexions sur une possible réforme (rapp. L. Verat)
- 1.6 Directives européennes concernant les quotas de joueurs français (rapp. J.C. Moingt)

2 VIE FÉDÉRALE

- 2.1 Le point sur le début de la saison 07-08 (rapp. L. Verat)
- 2.2 Compte rendu de la Réunion des Présidents de Ligues et du stage des dirigeants (rapp. L. Battesti, J. Pomian)
- 2.3 Point sur les partenariats en cours (rapp. J-C Moingt)
- 2.4 Secteur jeunes, qualifications aux championnats de France, les Nationales Jeunes, création de la catégorie moins de 23 ans (rapp. J-C Moingt)



fédération française des échecs

Agréée par le ministère de la jeunesse et des sports
Membre fondateur de la fédération internationale des échecs

DÉCISIONS

- L'Équipe de France Jeunes sera réduite, les modalités de désignation des membres étant en cours d'élaboration. Les « autorisations de participation » aux compétitions internationales (Championnats d'Europe et Championnats du Monde) sont supprimées.
- Jordi Lopez est dorénavant en charge du suivi des inscriptions en NII et en NIII Jeunes.
- Le montant de l'inscription aux Championnats de France Jeunes 2008 est fixé à 20€.

2.5 Non-respect des règlements fédéraux : quelles sanctions ? (rapp. J.C. Moingt)

DÉCISION

- Des propositions d'amendes pour non respect des règlements fédéraux doivent être faites par la Commission Technique pour le prochain Comité Directeur.

2.6 Secteur scolaire (rapp. L. Battesti).

2.7 Opération « École Ouverte » (rapp. L. Verat).

DÉCISION

- Le Comité Directeur autorise la FFE à participer à l'opération « Ecole Ouverte », en partenariat avec la Préfecture de Région d'Île de France

2.8 Label Organisateur des « Opens de promotion du jeu d'échecs » (rapp. J.C. Moingt).
(Point reporté)

2.9 Label club Formateur.

DÉCISIONS

- Le label a été attribué aux clubs suivants : Avoine, Annemasse, Lons-le-Saunier, Strasbourg (CE).

2.10 Secteur féminin (rapp. J. Wolfangel).

DÉCISION

- La finale du Championnat de France féminin de parties rapides est attribuée à Avignon, les 21 et 22 juin 2008.

2.11 Commission médicale (rapp. T. Barbier)
(Point reporté)

2.12 États Généraux, avancement du projet (rapp. J.Pomian).

2.13 La formation : le nouveau DAFPE, la réforme du DEFFE (rapp. E. Mensch).

DÉCISIONS

- Le prix d'inscription aux stages DIF, DAFPE et DEFFE a été encadré comme suit :
 - DIF : entre 10€ et 30€
 - DAFPE : entre 50€ et 100€
 - DEFFE : entre 100€ et 150€
- Une Commission d'Attribution du DEFFE sur dossier a été constituée. En sont nommés membres : Jean-Claude Moingt, Darko Anic, Léo Battesti, Stephen Boyd, Jacky Dubois, Jordi Lopez, Etienne Mensch. Une communication sur la procédure à suivre sera bientôt publiée.

2.14 Point sur l'arbitrage (rapp. S. Escafre)

DÉCISION

- Chantal Baudson rejoint la DNA.



3 QUESTIONS JURIDIQUES ET FINANCIÈRES

3.1 Le budget 2006-2007 et le budget prévisionnel 2008 (rapp. L. Verat, J. Boggio).

DÉCISION

- Le budget prévisionnel 2008 est adopté.

3.2 Rémunération du Président, selon l'article 2.2.2.1.8 des statuts modifié en janvier 2007, et selon la loi de finances de janvier 2002 (rapp. L. Verat, J. Boggio).

DÉCISION

Proposition adoptée.

3.3 Caution pour les organisateurs des compétitions fédérales (rapp. J.C. Moingt).

DÉCISION

- Il sera dorénavant demandé aux organisateurs des compétitions fédérales une caution de 1.000 euros, non encaissée. Cette caution sera restituée à l'issue de la compétition, et servira uniquement en cas de défection de l'organisateur en dernière minute, de manière à couvrir une partie des frais occasionnés.

3.4 Les compétitions scolaires, prime fédérale (rapp. J.C. Moingt).

DÉCISION

- Le Comité Directeur demande à un groupe de travail composé de Françoise Cwiek et Joanna Pomian d'élaborer des propositions de modulation géographique de la prime fédérale pour les compétitions scolaires.

3.5 Dettes des clubs (rapp. J. Boggio).

DÉCISION

- La prise de licences par les clubs ayant une « dette » envers la FFE de plus de 400€ sera désormais suspendue, y compris via l'accès Internet, jusqu'à la régularisation de la situation par les clubs concernés.

3.6 Réorganisation des Commissions Fédérales (CADE, Commission d'Appel, DNCG) (rapp. J. Pomian).

DÉCISIONS

- CADE : remplacement de Bernard Papet, décédé, par Serge Desmoulières
- Commission d'Appel : remplacement de Jean-Paul Touzé, démissionnaire, par Andreas Van Elst
- DNCG : remplacement de Vincent Ayrat, démissionnaire, par Jean-Luc Roux, élu président de la DNCG.

3.7 Retour sur le logiciel de gestion des clubs « Atalante » (rapp. J. Peyrin).

3.8 Règlement relatif à la lutte anti-dopage (rapp. J.C. Moingt).
(Point reporté)

4 COMMUNICATION

4.1 Echec & Mat, Communication de la FFE (rapp. L. Battesti).

4.2 Le site ffe-jeunes (rapp. L. Battesti).

DÉCISION

- Le site ffe-jeunes est suspendu, compte tenu de la mise en place du site « Echecs » de BNP-PARIBAS.



5 QUESTIONS INTERNATIONALES

5.1 Candidatures pour les organisations internationales (rapp. J.C. Moingt)

DÉCISION

- Le Comité Directeur donne mandat au Président pour mener toute négociation en vue de la tenue en France d'évènements échiquéens de dimension internationale.

6 QUESTIONS DIVERSES

6.1 Pole 64 (rapp. J. Pomian).

6.2 Les Petits Princes (rapp. Ch. Cureau).

DÉCISION

Le Comité Directeur annule l'obligation fait aux organisateurs des championnats départementaux et régionaux Jeunes de reverser 1€ par participant, au profit de l'Association « Les Petits Princes ». Cette disposition est désormais soumise à l'action volontaire de chaque organisateur.

6.3 Mutuelle salariés FFE (rapp. L. Verat). (*Point reporté*)

6.4 La convention collective applicable (rapp. L. Verat).